Informations de base

1995/2247(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 136.1: commissions temporaires d'enquête **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	FAYOT Ben (PSE)	26/09/1995

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/09/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/10/1995	Vote en commission		Résumé
16/10/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0244/1995	
23/10/1995	Débat en plénière		Résumé
26/10/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/11/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2247(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGL/4/07119

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0244/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0004	16/10/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0506/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0095-0106	26/10/1995	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement PE, art. 136.1: commissions temporaires d'enquête

1995/2247(REG) - 26/10/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ben FAYOT (PSE, L), le Parlement européen a approuvé la modification de son règlement intérieur (article 136, paragraphe 1) qui vise à l'autoriser à constituer des commissions temporaires d'enquête sur les abus et les infractions des administrations publiques des Etats membres.